

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

*Articles L2123-1 et R2123-1 1°
du code de la Commande publique*

EXTENSION DU CLUB HOUSE DE TENNIS DE VELLERON (84740)

ACTE D'ENGAGEMENT

Le présent acte d'engagement concerne le lot n° :

.....

(à compléter en toutes lettres)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le vendredi 7 février 2025 à 12h00

Maître d'ouvrage

Commune de Velleron
Place du château
84740 VELLERON

Profil d'acheteur :
www.e-marchespublics.com



Maîtrise d'œuvre :

▶ **Architecte :**



ARCHITECTURE V2M - ARCHITECTES

• VINCENT PRADAL | ARCHITECTE DE-HMONP
• JADE POULET | ARCHITECTE DE

📍 | 46, Place Jean Jaurès - 84740 VELLERON
☎ | 06 20 18 93 87
✉ | archi.vpradal@gmail.com

▶ **BET Structure :**



16, avenue Maréchal Leclerc
84510 CAUMONT sur DURANCE

Tél. : 04 90 33 48 81

E-mail : abaque.bet@gmail.com - Site web : www.abaque-bet.fr

CSPS : ALPES CONTROLES

OPC : ARCHITECTURE V2M - V. PRADAL

▶ **Bureau de contrôle technique :**

**ALPES
CONTRÔLES**

Agence Contrôle Technique de Construction AVIGNON
Hôtel d'entreprise Croix Rouge
10 avenue de la croix rouge
84000 AVIGNON
Tel 04 89 61 00 30
avignon@alpes-controles.fr

Objet de la consultation

Il s'agit de procéder à des travaux d'extension du club-house du tennis de Velleron (84740).

Pouvoir adjudicateur

Commune de Velleron
Place du château
84740 VELLERON
Tél. : 04 90 20 00 71
Profil d'acheteur : www.e-marchespublics.com

Procédure de passation

Procédure adaptée - Articles L.2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Maîtrise d'œuvre

- ✓ **Architecte DPLG**: Cabinet d'Architecture V2M - Vincent PRADAL
- ✓ **BE Structure** : SARL ABAQUE
- ✓ **Bureau de contrôle technique** : ALPES CONTROLES

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Madame Christelle DELPRAT, Directrice Générale des Services

Mail : dgs@velleron.fr

Téléphone : 04 90 20 55 10

Organisme chargé des paiements

Comptable assignataire : M. Michel CORNILLE

Adresse : Trésorerie de Monteux - 7, rue Stendhal - 84170 MONTEUX

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Notification du marché

Date de notification :

Table des matières

1. CONTRACTANT	4
2. MONTANT DU MARCHÉ	6
3. SOUS-TRAITANCE	7
4. CESSIION DE CREANCES	8
5. DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	8
5.1 Période de préparation	8
5.2 Délai d'exécution	9
5.3 Prolongation des délais d'exécution	9
6. MODALITES DE PAIEMENT	9
6.1 Délai de règlement	9
6.2 Mode de paiement	9
6.3 Avance :	11
7. PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT	12

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné(e),

Nom
Prénom
Qualité *

* produire les documents justifiant du pouvoir d'engager la société

Agissant,

<input type="checkbox"/> Pour mon propre compte (1)	Adresse :		
	☎		
	E-mail :		
<input type="checkbox"/> Pour le compte de la société (1)	Nom, forme juridique : Adresse professionnelle : Téléphone : Adresse électronique : N° enregistrement RCS : Ville d'enregistrement : N° SIRET :		
<input type="checkbox"/> En tant que mandataire d'un groupement (1)	<table border="1"> <tr> <td><input type="checkbox"/> solidaire (1)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> conjoint (1)</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> solidaire (1)	<input type="checkbox"/> conjoint (1)
<input type="checkbox"/> solidaire (1)			
<input type="checkbox"/> conjoint (1)			

(1) Cocher la case correspondante.

Je souhaite que les notifications soient faites aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Je souhaite que les notifications soient faites aux coordonnées suivantes :

Adresse :

Adresse électronique :

POUR LES GROUPEMENTS

Pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature (DC1) en date du

Constitué de :

NOM Prénom (1er cotraitant) :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	Mail :
Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :	

NOM Prénom (2ème cotraitant) :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	Mail :
Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :	

NOM Prénom (3ème cotraitant) :	
Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :	
Ayant son siège social à :	
Téléphone :	Mail :
Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
Code d'activité économique principale (APE) :	
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :	

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois, que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de CENT VINGT JOURS (120 JOURS) à compter de la date limite de remise de l'offre finale.

❖ **Origine des fournitures (1)**

- Pays de l'Union européenne, France comprise
 - Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue)
 - Autre
- (1) Cocher la case correspondante.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au C.C.A.P.

LOT n° :

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

- En cas d'entreprise unique ou de groupement solidaire sans répartition des paiements :

Montant € H.T. :

Montant € H.T. (en lettres) :

.....

Montant TVA au taux de 20 % :

Montant € T.T.C :

Montant € T.T.C (en lettres) :

.....

En cas de groupement conjoint, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans le tableau ci-après :

Désignation des prestations	Désignation des cotraitants	Montant € H.T.
TOTAL		

Tableau à valoriser par les candidats groupés

Le montant total des travaux s'élève à :

Montant € H.T. :

Montant € H.T. (en lettres) :

.....

Montant TVA au taux de 20 %:

Montant € T.T.C :

Montant € T.T.C (en lettres) :

.....

Versement de la rémunération du mandataire du groupement conjoint :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est réputée comprise dans le montant de l'offre acceptée.

En cas de groupement solidaire avec répartition des paiements, le montant du marché revenant à chacun des membres du groupement est décomposé dans le tableau ci-après :

Désignation de l'entreprise	Montant des travaux en euros H.T.
TOTAL	

Tableau à valoriser par les candidats groupés

Le montant total des travaux s'élève à :

Montant € H.T. :

Montant € H.T. (en lettres) :

.....

TVA au taux de 20 % Montant :

Montant € T.T.C :

Montant € T.T.C (en lettres) :

.....

ARTICLE 3 - SOUS-TRAITANCE

Le titulaire :

- n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement et les noms de ces sous-traitants ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement. Pour déclarer la sous-traitance, l'utilisation du formulaire DC4 est préconisé.

- Cas d'une entreprise unique :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	
	TOTAL € =	

□ Cas d'un groupement : Montant de la prestation €

Entreprise Sous-traitée	Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	
		TOTAL € =	

ARTICLE 4 - CESSION DE CREANCES

En conséquence des prestations sous-traitées, le montant maximal des créances qui pourront être présentées au nantissement ou cédées sera respectivement de :

□ Cas d'une entreprise unique ou d'un groupement solidaire sans répartition des paiements
 € H.T

□ Cas d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Désignation de l'entreprise et des prestations réalisées	Montant maximal

ARTICLE 5 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION

La durée globale des travaux est fixée à **6 mois** (hors congés) à compter de l'ordre de service prescrivant de les commencer (période de préparation incluse).

5.1- Période de préparation

La durée de la période de préparation, telle qu'elle est proposée par le candidat est de :

A valoriser par le candidat en précisant l'unité

Durée de préparation proposée	Durée plafond
(à compléter)	30 JOURS

La durée proposée ne pourra toutefois excéder la durée plafond imposée par le pouvoir adjudicateur. Dans le cas où la proposition du candidat serait supérieure, c'est cette durée plafond qui sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

5.2 Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont laissés à l'initiative du candidat mais doivent toutefois être obligatoirement en conformité avec le planning.

A valoriser par le candidat en précisant l'unité

Délai proposé	Délai plafond
(à compléter)	5,5 mois

Le délai court à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution (y compris période de préparation). Elle commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service préalable prescrivant d'en commencer la réalisation.

5.3- Prolongation des délais d'exécution

Une prolongation du délai peut être justifié par :

- un changement du montant des travaux ou une modification de l'importance de certaines natures d'ouvrages ;
- une substitution d'ouvrages différents aux ouvrages initialement prévus ;
- d'une rencontre de difficultés imprévues au cours du chantier;
- d'un ajournement de travaux décidé par le représentant du pouvoir adjudicateur ;
- d'un retard dans l'exécution d'opérations préliminaires qui sont à la charge du maître de l'ouvrage ou de travaux préalables qui font l'objet d'un autre marché.

Les dispositions de l'article 18.2 du CCAG Travaux sont seules applicables.

Conformément au premier alinéa de l'article 18.2.3 du CCAG Travaux, dans le cas d'intempéries au sens des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, entraînant un arrêt de travail sur les chantiers, les délais d'exécution des travaux sont prolongés. Cette prolongation est notifiée à l'entrepreneur par un ordre de service qui en précise la durée, laquelle est égale au nombre de journées réellement constaté au cours desquelles le travail a été arrêté du fait des intempéries conformément aux dites dispositions en défalquant le nombre de journées d'intempéries prévisibles fixé à : **10 jours**.

ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Délai de règlement

Le délai de règlement des acomptes ou du solde est de 30 jours, à compter de la réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Le taux d'intérêts moratoires est fixé à l'article *Intérêts moratoires* du CCAP.

Le représentant du pouvoir adjudicateur est chargé des vérifications et contrôles définis au CCAP concernant les paiements.

6.2 Mode de paiement

Cas d'un titulaire unique :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE	Nom de l'entreprise :				
	Raison sociale :				
Adresse :					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements :

DESIGNATION DU PRESTATAIRE		Nom de l'entreprise :			
		Raison sociale :			
		Adresse :			
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

Cas d'un groupement conjoint :

DESIGNATION DES COTRAITANTS		Nom de l'entreprise :			
		Raison sociale :			
		Adresse :			
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

DESIGNATION DES COTRAITANTS		Nom de l'entreprise :			
		Raison sociale :			
		Adresse :			
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

DESIGNATION DES COTRAITANTS		Nom de l'entreprise :			
		Raison sociale :			
		Adresse :			
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

☐ Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements :

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DES COTRAITANTS	Nom de l'entreprise :				
	Raison sociale :				
	Adresse :				
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

DESIGNATION DES COTRAITANTS	Nom de l'entreprise :				
	Raison sociale :				
	Adresse :				
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

DESIGNATION DES COTRAITANTS	Nom de l'entreprise :				
	Raison sociale :				
	Adresse :				
PRESTATIONS CONCERNEES ET MONTANT en HT					
- du compte ouvert à l'organisme bancaire					
- à					
- sous le numéro					
- code banque		code guichet		clef	

(Joindre obligatoirement un RIB ou RIP sous forme papier, en plus des éléments renseignés dans les cadres)

6.3 Avance :

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article R. 2191-3 et suivants du code des marchés publics), sauf renonciation expresse des bénéficiaires indiquée ci-dessous.

Le taux de l'avance est fixé à 5 %.

Une garantie à première demande ou caution bancaire sera demandée.

L'avance sera calculée, en fonction de la durée du marché, dans les conditions définies à l'article

R. 2191-7 du code de la commande publique

Titulaire unique ou mandataire : refuse de percevoir l'avance

Deuxième cotraitant, l'entreprise : refuse de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise refuse de percevoir l'avance.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance forfaitaire* du CCAP. Le délai maximum de paiement des avances est de 30 jours, à compter de la notification du marché.

1. Pièces à produire par le cocontractant

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement

Nom, Prénom :

.....

Qualité du signataire :

(Signature et Cachet de l'entreprise)

ACCEPTATION DE L'OFFRE

PARTIE RESERVEE AU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre du candidat
est acceptée pour valoir acte d'engagement.

- N° de lot :
- N° de marché :

Pour un montant global et forfaitaire de :

Montant € H.T. :
Montant de la T.V.A. :
Montant € TTC :
Montant € TTC (en lettre) :
.....

Les sous-traitants proposés à l'article *Sous-traitance* ci-dessus et dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) :

-
-
-

Fait à Velleron, le :

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Le Maire de VELLERON,

Philippe ARMENGOL

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

- Le prestataire
- Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception de la notification du marché le :

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A

Le (date d'apposition de la signature et tampon ci-après)